

**COMITE DEPARTEMENTAL DU
TOURISME DU DOUBS**

Association

83 rue de Dole

25000 BESANCON

Rapports du Commissaire aux Comptes

Exercice clos le 31 décembre 2020



RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

***Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels***

Exercice clos le 31 décembre 2020

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU TOURISME DU DOUBS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée générale du **COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU TOURISME DU DOUBS**,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU TOURISME DU DOUBS** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre

des procédures d'audit face à ces risques, et recueil des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Besançon, le 05 mai 2021

Pour la société ACTIS

Virginie MERET

L'associée responsable du dossier



Bilan actif

ACTIF IMMOBILISE	31/12/2020		En euros 31/12/2019	
	Brut	Amort et dép.	Net	Net
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions brevets droits similaires	13 254	11 488	1 766	2 031
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. Et outillage indus.	527	527		
Autres immobilisations corporelles	90 095	63 303	26 791	27 600
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations évaluées selon mise en équival.				
Autres participations	15		15	15
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	11 179			11 179
TOTAL (I) - Actif immobilisé	115 070	75 319	39 751	40 824
TOTAL (II) - Comptes de liaison				
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES(3)				
Créances usagers et comptes rattachés	4 656	193	4 462	4 196
Autres créances	182 790		182 790	183 686
Valeurs mobilières de placement	16 101		16 101	15 958
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 870 481		1 870 481	1 189 884
Charges constatées d'avance	15 762		15 762	19 504
TOTAL (III) - Actif circulant	2 089 790	193	2 089 597	1 413 229
COMPTES DE REGULARISATION				
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Ecart de conversion actif (VI)				
Total actif*	2 204 860	75 512	2 129 348	1 454 053
(1) dont droit au bail				
(2) dont immob. financières à moins d'un an				
(3) dont créances à plus d'un an				
ENGAGEMENTS RECUS				
Legs nets à réaliser				
- Acceptés par les organes statutair.. compétents				
- Autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				



Bilan passif

	En euros	
	31/12/2020	31/12/2019
FONDS PROPRES		
Fonds associatifs sans droit de reprise	849 679	849 679
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Report à nouveau	(100 067)	(100 689)
Résultat de l'exercice	43 772	622
TOTAL (I) - Fonds propres	793 385	749 613
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
- Apports		
- Legs et donations		
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Droits des propriétaires		
Ecart de réévaluation		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
TOTAL (II) - Autres fonds associatifs		
TOTAL (III) - Comptes de liaison		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	289 282	249 671
TOTAL (IV) - Provisions	289 282	249 671
FONDS DEDIES		
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	726 358	
Fonds dédiés sur autres ressources		
TOTAL (V) - Fonds dédiés	726 358	
DETTES (1)		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	35	10
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 792	52 561
Dettes fiscales et sociales	209 385	279 094
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	27 662	16 390
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	57 449	106 714
TOTAL (VI) - Dettes	320 323	454 769
Ecart de conversion passif		
Total passif	2 129 348	1 454 053
(1) Dont à moins d'un an	262 874	348 056
(2) dont Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP		
ENGAGEMENTS DONNES		



Compte de fonctionnement et de résultat (1)

	En euros	
	31/12/2020	31/12/2019
	12 mois	12 mois
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
Ventes de marchandises	297	91
Production vendue (biens et services)	60 914	79 608
Chiffre d'affaires net	61 211	79 699
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	2 847 961	1 250 975
Cotisations		
Collectes		
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	22 958	34 259
Autres produits	626	1 795
Total des produits de fonctionnement	2 932 756	1 366 728
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats de marchandises	90	
Variation de stock		
Achats de matières et autres approvisionnements		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	1 168 936	329 751
Impôts, taxes et versements assimilés	44 144	51 860
Salaires et traitements	620 565	659 635
Charges sociales	269 053	302 734
Subventions accordées par l'association		
Dotations aux amortissements et dépréciations	13 253	14 048
Dotations aux provisions	39 611	
Autres charges	8 923	9 994
Total des charges de fonctionnement	2 164 576	1 368 021
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT COURANT	768 181	(1 293)



Compte de fonctionnement et de résultat (2)

	En euros	
	31/12/2020	31/12/2019
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT COURANT	768 181	(1 293)
Opérations en commun		
Excédent attribué ou insuffisance transférée		
Insuffisance supportée ou excédent transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 950	2 722
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	1 950	2 722
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		
RESULTAT FINANCIER	1 950	2 722
RESULTAT COURANT	770 130	1 429
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		223
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels		223
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		1 031
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Total des charges exceptionnelles		1 031
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(807)
Impôts sur les bénéfices		
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	726 358	
TOTAL DES PRODUITS	2 934 706	1 369 674
TOTAL DES CHARGES	2 164 576	1 369 052
EXCEDENT OU INSUFFISANCE	43 772	622



Dans le cas contraire, elles sont inscrites en « Autres fonds associatifs ».

Ces subventions sont rapportées au compte de résultat sur la durée d'amortissement des biens concernés lorsqu'ils sont amortissables, ou sur 10 ans au plus dans le cas contraire.

Fonds dédiés

Les subventions de fonctionnement octroyées avec des conditions d'emploi font l'objet d'un suivi individualisé au travers d'un compte d'emploi.

La quote-part des subventions de fonctionnement incombant à l'exercice et non encore utilisée à la clôture est inscrite au passif en « Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement », et en charges au compte de résultat sous la rubrique « Engagements à réaliser sur ressources affectées ». Ces sommes inscrites en fonds dédiés sont reprises en produits au compte de résultat sous la rubrique « Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs », au rythme de réalisation des engagements.

Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation de l'Association à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Produits constatés d'avance

Lorsque les subventions de fonctionnement octroyées financent des actions qui s'étalent sur plusieurs exercices, elles sont réparties en fonction des périodes ou étapes définies dans les conventions ou, à défaut, prorata temporis. La quote-part des subventions de fonctionnement incombant aux exercices futurs, et correspondant aux subventions perçues d'avance, est inscrite au passif en « Produits constatés d'avance ».

Règles et méthodes comptables relatives aux postes du compte de résultat

Dépenses prises en compte pour les missions

L'association intervient principalement dans des régions où, en raison de pratiques commerciales locales, les règlements des dépenses auprès des fournisseurs se font à l'obtention des biens ou des services.

Ces dépenses sont en conséquence comptabilisées qu'une fois acquittées dans la mesure où les biens ont effectivement été livrés et les prestations effectuées.

Subventions de fonctionnement

Les subventions d'exploitation sont traitées conformément aux dispositions du règlement n°99-01 du Comité de la Réglementation Comptable (C.R.C.). La fraction attribuée au titre des exercices futurs est inscrite en « Produits constatés d'avance » et l'éventuelle quote-part de l'exercice non utilisée à la clôture donne lieu au constat d'une charge inscrite en « Engagement à réaliser sur ressources non affectées ».

Le suivi des subventions de fonctionnement se fait au travers de comptes d'emploi individualisés.

Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs

Les sommes inscrites sous la rubrique « Fonds dédiés » au bilan sont reprises en produits au compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ».

Notion de résultat courant et de résultat exceptionnel

Les éléments des activités ordinaires même exceptionnels par leur fréquence ou leur montant, sont compris dans le résultat courant. Seuls les éléments ne se rapportant pas aux activités ordinaires de l'association sont comptabilisés dans le résultat exceptionnel.

Evaluation des contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires sont, par nature, effectuées à titre gratuit. Elles correspondent au bénévolat, aux mises à disposition de personnes par des entités tierces ainsi que de biens meubles ou immeubles, auxquels il convient d'assimiler les dons en nature redistribués ou consommés en l'état par l'association. Elles sont valorisées dans la mesure où l'on dispose à leur égard de méthodes d'enregistrement fiables, d'informations quantitatives et valorisables et que leur montant est significatif.



Note 3 – Faits caractéristiques de l'exercice

La crise sanitaire liée au covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence constituent un événement majeur.

L'association n'a pas procédé à un ajustement de ses comptes clos au 31 décembre 2020 au titre de cet événement.

Note 4 – Autres informations

L'association a perçu du département du Doubs, une subvention exceptionnelle d'un montant total de 1 550 000 €. Cette subvention a eu pour but, la mise en place d'un dispositif de soutien aux acteurs touristiques du Doubs impactés par la crise sanitaire liée au COVID-19. Ce dispositif s'est décliné en trois actions : l'opération « Billets Doubs », l'opération « Doubs Séjour » et l'opération « Doubs en Groupe ».

Note 5 – Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement ne nécessite une information particulière.

Note 6 – Immobilisations incorporelles

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Valeurs brutes fin d'exercice
		Augment.	Diminutions	
IMM. INCORPORELLES				
Frais d'établ. et développement.				
Autres	13 167	2 290	2 202	13 254
<i>Total</i>	<i>13 167</i>	<i>2 290</i>	<i>2 202</i>	<i>13 254</i>

Note 7 – Tableau de variation des amortissements

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Valeurs brutes fin d'exercice
		Augment.	Diminutions	
IMM. INCORPORELLES				
Frais d'établ. et développement.				
Autres	11 136	2 554	2 202	11 488
<i>Total</i>	<i>11 136</i>	<i>2 554</i>	<i>2 202</i>	<i>11 488</i>



Note 8 -- Immobilisations corporelles

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Valeurs brutes fin d'exercice	Durée mode amort.
		Augment.	Diminutions		
IMM. CORPORELLES					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Constructions instal. Agencet aménagement					
Instal technique, matériel outillage industriels	527			527	L 5 ans
Instal., agencement, aménagement divers					
Matériel de transport	29 707			29 707	L 3-5 ans
Matériel de bureau, mobilier	53 341	4 749	2 844	55 247	L 3-8 ans
Emballages récupérables et divers		5 141		5 141	
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Total	83 576	9 890	2 844	90 622	

Note 9 -- Tableau de variation des amortissements

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Valeurs brutes fin d'exercice
		Augment.	Diminutions	
IMM. CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions instal. Agencet aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels	527			527
Instal., agencement, aménagements divers				
Matériel de transport	17 241	3 655		20 896
Matériel de bureau, mobilier	38 208	6 927	2 844	42 291
Emballages récupérables et divers		117		117
Total	55 976	10 699	2 844	63 831



Note 10 – Immobilisations financières

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Valeurs brutes fin d'exercice
		Augment.	Diminutions	
IMM. FINANCIERES				
Participations évaluées en équivalence				
Autres participations	15			15
Autres titres immobilisés				
Dépôts, cautionnements, prêts et autres immobilisations financières	11 179			11 179
<i>Total</i>	<i>11 194</i>			<i>11 194</i>

Note 11 – Filiales et participations

NEANT

Note 12 – Echéance des créances à la clôture de l'exercice

	Montant	1 an au plus	Plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	11 179	11 179	
Clients douteux ou litigieux	193	193	
Autres créances clients	4 462	4 462	
Personnel et comptes rattachés	386	386	
Mutualité sociale agricole et autres organismes sociaux	2 196	2 196	
Taxes sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes versements assimilés	2 220	2 220	
Divers, état et autres collectivités publiques	144 560	144 560	
Groupes, communauté d'exploitation et associés (2)			
Débiteurs divers	33 428	33 428	
Charges constatées d'avance	15 762	15 762	
<i>Total</i>	<i>214 386</i>	<i>214 386</i>	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			



COMPTES ANNUELS

Note 13 – Fonds associatifs

Tableau de variation des fonds associatifs

Valeur brute	Valeurs brutes début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Mouvements de l'exercice		Valeurs brutes fin d'exercice
			Dotations	Reprises	
FONDS ASSOCIATIFS					
Fonds associatifs sans droit de reprise	849 679				849 679
Ecarts de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	(100 689)	622			(100 067)
RESULTAT DE L'EXERCICE	622				43 772
Total des fonds associatifs	749 612	622			793 385
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS					
Fonds associatifs avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droit des propriétaires					
Total des autres fonds associatifs					
Total					

Note 14 – Tableau de suivi des fonds dédiés

NEANT

Note 15 – Provisions

	Début exercice	Augment..	Diminutions	Fin exercice
Provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges	249 671	39 611		289 282
Provisions pour dépréciation	386		193	193
Total	250 058	39 611	193	289 476

Engagements en matière de pensions

Indemnités de fin de carrière :

Les hypothèses de calcul retenues pour déterminer le montant de ces engagements ont été déterminées comme suit :

- départ à la retraite à l'âge de 62 ans
- profil de carrière à décroissance faible
- turn over : cadres=Faible
employés=Moyen
- taux d'actualisation : 0.34 %
- taux de rendement : 3%
- taux d'inflation : 1.9%

Le montant de cet engagement a fait l'objet d'une provision à hauteur de 39 611.31 euros, soit un total de 289 282.48 €.



Autres provisions

Les autres provisions ont été constituées dans le respect des règles et méthodes comptables décrites à la note 2.

Note 16 – Dettes financières

Les dettes financières se décomposent de la façon suivante au 31/12/2020 :

	Valeurs brutes début d'exercice	Augment. (souscript°)	Diminut. (rembours°)	Valeurs brutes fin d'exercice
Dépôts et caut. reçus				
Emprunts				
Autres emprts et dettes				
Concours banc. cour.	10	25		35
Total	10	25		35

Note 17 – Echéance des dettes à la clôture de l'exercice

	Montant	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emp dettes ets crédit à 1an max à l'origine (1)	35	35		
Emp dettes ets crédit à plus 1an à l'origine (1)				
Emprunts et dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	25 792	25 792		
Personnel et comptes rattachés	55 240	55 240		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	87 656	87 656		
Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée	45 937	45 937		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	20 552	20 552		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupes et associés (2)				
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	57 449	57 449		
Total	320 323	320 323		

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)



Note 18 -- Comptes de régularisation

Charges à payer par postes du bilan

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	35
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 480
Dettes fiscales et sociales	104 256
Dettes fournisseurs d'immobilisations	
Autres dettes	
Total	116 771

Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Les autres éléments détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures relatives à l'indépendance des exercices.

Charges à payer

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	35
51860000 Intérêts courus à payer	35
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 480
40810000 Fournisseurs - factures à payer	12 480
Dettes fiscales et sociales	104 256
42860000 Personnel - autres charges à p	55 240
43860000 Orga. soc. - autres charges à	1 952
43861000 Orga. soc. - charges sur congés	29 753
44860000 Etat - charges à payer	17 310
Dettes fournisseurs d'immobilisations	
Autres dettes	
Total	116 771



Charges constatées d'avance

	Montant
Charges constatées d'avance – EXPLOITATION	15 762
48600000 Charges constatées d'avance	15 762
Charges constatées d'avance – FINANCIERES	
Charges constatées d'avance – EXCEPTIONNELLES	
Total	15 762

Produits à recevoir

	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	300
41860000 Clients - factures à établir	300
Autres créances	149 544
43870000 Orga. soc - pds à recevoir (i	2 196
44170010 Subvention à recevoir cg	130 000
44170020 Subvention à recevoir autres	14 560
46870000 Divers- produits à recevoir	2 788
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	303
51870000 Intérêts courus à recevoir	303
Total	150 147

Note 19 – Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers ;

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Note 20 – Rémunérations allouées aux dirigeants

NEANT



Note 21 – Personnel

	Interne	Externe
Cadres	11	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés et ouvriers	5	
<i>Total</i>	<i>16</i>	

Note 22 – Situation fiscale

La loi du 23 mai 2006 a introduit pour les associations dont le budget est supérieur à 150 K€ et qui reçoivent une ou plusieurs subventions de l'état ou d'une collectivité territoriale supérieure à 50 K€ l'obligation de publier dans ses comptes financiers les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés ainsi que leurs avantages en nature.

Pour l'exercice 2020, les sommes versées au titre de cet article s'élèvent globalement à 188 826 euros.

L'association du comité départementale du tourisme fonctionne avec un secteur lucratif et un secteur non lucratif

Le secteur lucratif regroupe :

- Centrale de réservation
- Cartes IGN
- Ventes de produits touristiques
- Location de GPS

Le secteur non lucratif regroupe quant à lui l'ensemble des autres missions dévolues au CDT :

Filière hébergement, promotion et communication ainsi que les services supports (ressources et logistiques) qui permettent leur fonctionnement.

Il est noté que nous pratiquons un prorata de TVA.

	DEFICIT	EXCEDENT
RESULTAT COMPTABLE		
- Dont part du résultat sur activité lucrative	11 052	
- Dont part du résultat sur activité non lucrative		54 824

Note 23 – Engagements hors bilan

NEANT

Note 24 – Valorisation du bénévolat et des contributions en nature

L'association ASS COMITE DEPARTEMENTAL DOUBS TOURISME ne fait pas appel au bénévolat. Des dons en nature lui sont parfois octroyés.

Ces dons ne sont pas valorisés compte tenu des difficultés pratiques de valorisation et de leur caractère non significatif

Note 25 – Informations relatives au crédit-bail

NEANT



Note 26 – Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires de commissariat aux comptes inscrit en compte de résultat sur l'exercice clos le 31/12/2020 s'élève à 7 440 €. Ces honoraires sont relatifs :

- au contrôle légal des comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2020



***Rapport spécial du Commissaire aux Comptes
sur les conventions réglementées***

Exercice clos le 31 décembre 2020

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU TOURISME DU DOUBS

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation
des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée générale de l'Association du COMITE DEPARTEMENTAL DU
TOURISME DU DOUBS,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre
rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données,
les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou
que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur
utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon
les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la
conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la
doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette
mission.

Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données
avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisé des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé :

CONVENTION N° 1

Nature et objet

Mise en œuvre d'un plan départemental d'urgence d'aides aux acteurs touristiques

Administrateur concerné

Conseil Départemental du Doubs.

Modalités

Les élus départementaux ont décidé, sur la base de propositions faites par le Comité Départemental du Tourisme du Doubs, d'attribuer au secteur du tourisme une aide exceptionnelle. Ils ont par ailleurs chargé le Comité Départemental du Tourisme du Doubs de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi de ce plan d'actions et ont souhaité pour ce faire, confier la totalité de cette aide et de sa gestion au Comité Départemental du Tourisme du Doubs.

Le montant de subvention exceptionnelle octroyée par le Conseil Départemental du Doubs au Comité Départemental du Tourisme du Doubs au titre de l'exercice 2020 s'élève à 1 550 000€.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ORGANE DELIBERANT

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

a) Dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTION N° 1

Nature et objet

Cotisation en qualité de membre du Comité Départemental du Tourisme du Doubs.

Administrateur concerné

Conseil Départemental du Doubs.

Modalités

Le montant de cotisation versée par le Conseil Départemental du Doubs au Comité Départemental du Tourisme du Doubs au titre de l'exercice 2020 s'élève à 750€.

CONVENTION N°2

Nature et objet

Convention-cadre de partenariat signée par les deux partis pour une durée de 3 ans (2018-2020) afin de permettre au Comité Départemental du Tourisme du Doubs de disposer d'un cadre pluriannuel en termes d'objectifs à atteindre et de niveau de participation financière de la part du Département : 1 300 000€ par an.

Cette subvention permet au Comité Départemental du Tourisme du Doubs de mettre en œuvre un programme d'actions déclinant, de manière opérationnelle, les objectifs de la convention-cadre 2018-2020.

Administrateur concerné

Conseil Départemental du Doubs.

Modalités

Le montant de subvention octroyée par le Conseil Départemental du Doubs au Comité Départemental du Tourisme du Doubs au titre de l'exercice 2020 s'élève à 1 300 000€.

CONVENTION N° 3

Nature et objet

Convention de partenariat signée par les deux partis pour une durée de 3 ans (2018-2020) afin de permettre au Comité Départemental du Tourisme du Doubs de mettre en place une plateforme départementale de perception et de gestion de la taxe de séjour. Le montant de la subvention s'élève à 50 000€ réparti comme suit : 20 000€ au titre de 2018, 20 000€ au titre de 2019 et 10 000€ au titre de 2020.

Administrateur concerné

Conseil Départemental du Doubs.

Modalités

Le montant de subvention octroyée par le Conseil Départemental du Doubs au Comité Départemental du Tourisme du Doubs au titre de l'exercice 2020 s'élève à 10 000€.

Fait à Besançon, le 05 mai 2021

Pour la Société ACTIS
L'Associée Responsable du Dossier
Virginie MEREL
Commissaire aux Comptes



ACTIS

Site internet : www.actisfrance.fr
e-mail : actis@actisfrance.fr

SIÈGE SOCIAL :

8, RUE MADELEINE BRÈS - **25000 BESANÇON**
TÉL. 03 81 80 61 22 - FAX 03 81 80 23 80

BUREAUX SECONDAIRES

1, RUE PIERRE REGAD-PELLAGRU
25110 BAUME-LES-DAMES
TÉL. 03 81 84 14 14
FAX 03 81 84 17 93

99, RUE PIERRE VERNIER
25290 ORNANS
TÉL. 03 81 62 18 66
FAX 03 81 62 11 87

4 BIS, RUE A. BOURDIN
25300 PONTARLIER
TÉL. 03 81 46 70 04
FAX 03 81 46 68 44

4, RUE DE MAULBRONN
25800 VALDAHON
TÉL. 03 81 56 21 44
FAX 03 81 56 44 48

51, AVENUE DES ALLIÉS
25200 MONTBÉLIARD
TÉL. 03 81 84 49 88

3, RUE GUSTAVE COURBET
25660 SAÔNE
TÉL. 03 68 89 00 70